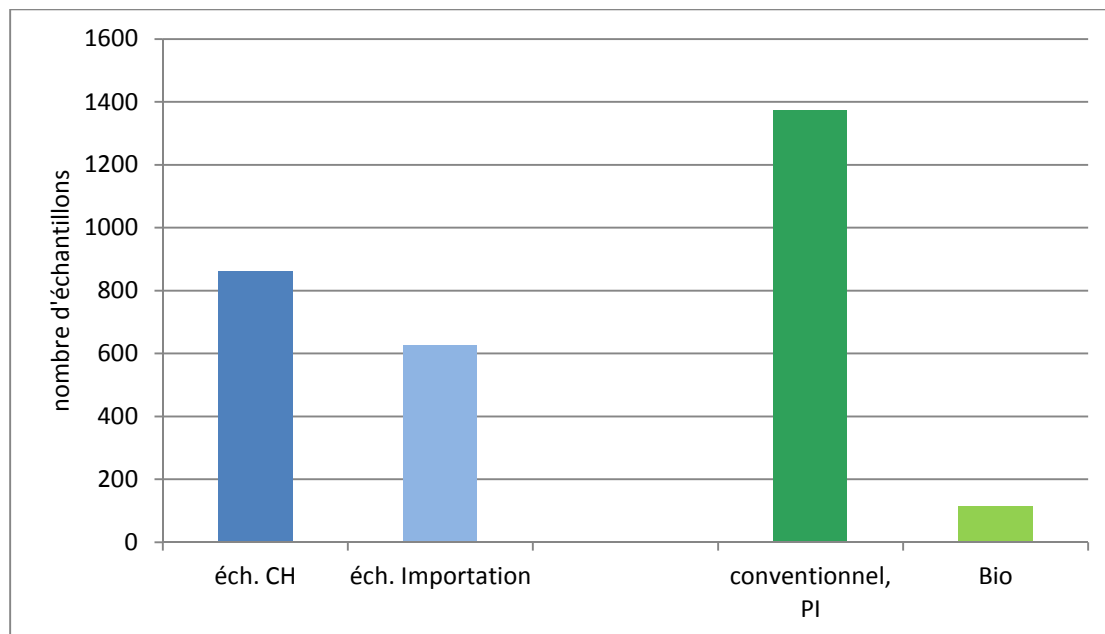


Rapport annuel sur le monitoring des résidus SwissGAP 2013

Outre les contrôles de routine, le monitoring des résidus constitue un instrument de surveillance important pour SwissGAP. La participation est obligatoire pour les exploitations certifiées. En 2013, ces exploitations ont fait analyser en tout 1487 (année précédente: 1379) échantillons de fruits, de légumes et de pommes de terre. Plus de la moitié de ces échantillons (862) provenaient de la production indigène. 114 des 1487 échantillons provenaient de la production biologique (7.7%).

Illustr. 1: Provenance des échantillons et méthodes de production

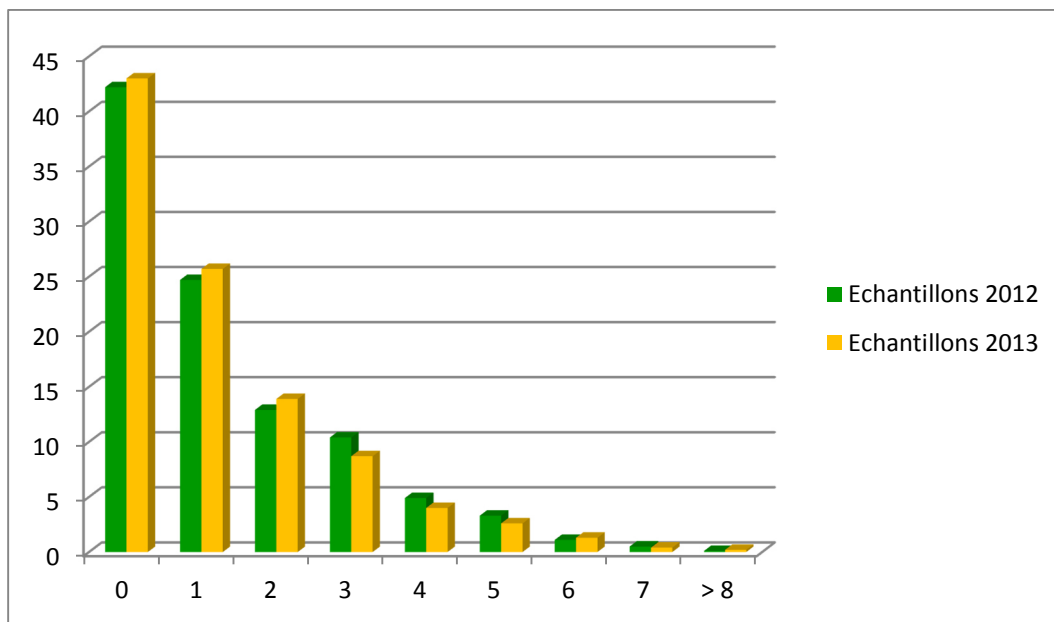


Le taux de contestation était de 4.2% (année précédente: 4.9%), 62 échantillons ont dû être contestés. Dans 28 cas, il s'agissait de dépassements de la valeur de tolérance ou de principes actifs non autorisés, et dans 42 cas, il s'agissait de constats de résidus multiples. Quelques échantillons ont été contestés sur les deux plans. Les résidus multiples se trouvaient 20 fois dans la plage de sensibilité jaune et 22 fois dans la plage rouge. Cela correspond à une diminution de cas dans la plage jaune par rapport à l'année précédente, tandis que dans la plage rouge, la valeur est comparable à celle de l'année précédente. Il est réjouissant de constater qu'il y a eu moins de contestations dues à l'utilisation de principes actifs non autorisés dans la culture. En 2013 également, il y a eu moins de dépassements des valeurs maximales qu'en 2012. Il n'y a eu aucune contestation pour les produits bios.

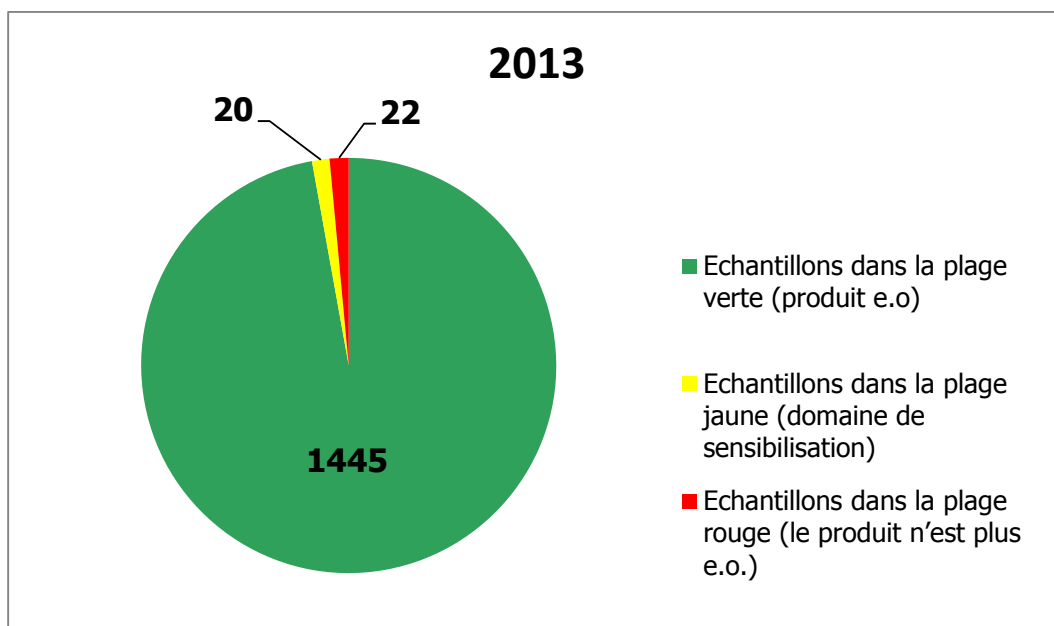
Pour les échantillons de provenance suisse, le taux de contestation en raison de dépassements et de principes actifs non autorisés était plus élevé que pour la moyenne de tous les échantillons. Pour les résidus multiples, le taux de contestation était en revanche nettement plus bas.

91% des échantillons présentaient de zéro à trois résidus au maximum. 4.5% présentaient cinq résidus ou plus.

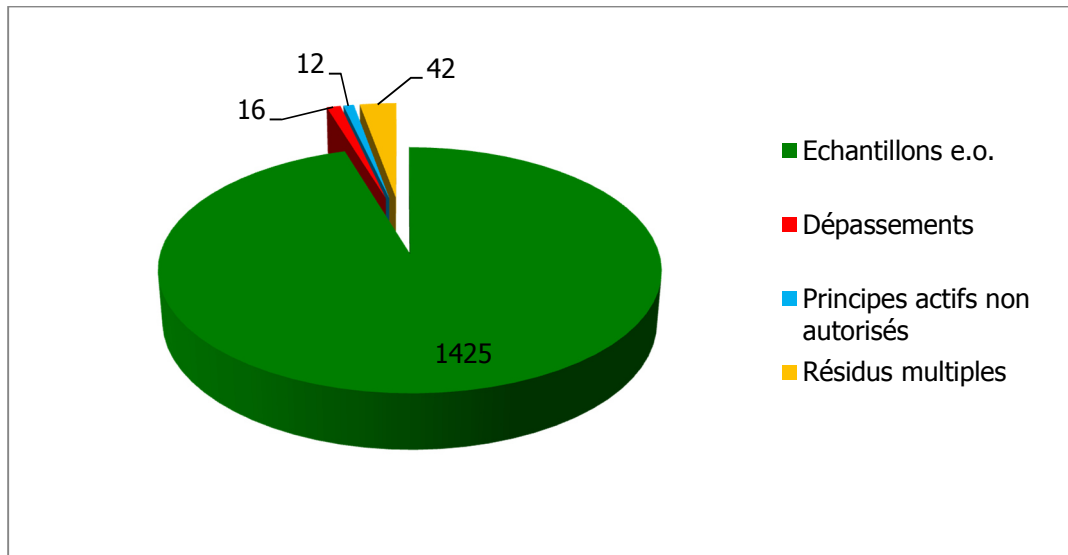
Illustr. 2: Nombre de résidus par échantillon en %



Illustr. 3: Résidus multiples



Illustr. 4: Part d'échantillons contestés



Le détail des contestations se présente ainsi:

	Total (1487 échantillons)	Dont provenance CH (862 échantillons)
Dépassement des valeurs limite et de tolérance:	1.1%	1.2%
- Dont dépassement de la valeur de tolérance:	1.1%	1.2%
- Dont dépassement de la valeur limite:	0%	0%
Principes actifs non autorisés:	0.8%	1.3%
Principes actifs non autorisés dans le bio:	0.0%	0.0%
Total des contestations sans résidus multiples	1.9%	2.3%
Résidus multiples:	2.8%	1.4%

En cas de contestation, l'exploitation concernée est priée de prendre position par écrit. Des explications concernant les causes possibles, les enregistrements relatifs aux mesures phytosanitaires dans la culture ainsi que les mesures d'amélioration sont demandées. Après avoir été anonymisées, les prises de position reçues sont évaluées par une commission d'experts. Pour

surveiller les mesures imposées par la commission d'experts, quelques cas ont à nouveau été annoncés à Agrosolution. Agrosolution transmet à son tour ces cas à l'organisme d'inspection concerné qui effectuera ensuite une vérification dans le cadre du prochain contrôle. Dans les cas particulièrement difficiles, Agrosolution a la possibilité de proposer d'intégrer les exploitations litigieuses dans le programme de contrôles de surveillance (contrôles de la racine carrée). Dans trois cas, Agrosolution a dû prononcer une interdiction. Les exploitations concernées ont par conséquent dû faire une demande de reconnaissance provisoire pour une année.

Enseignements tirés des cas de contestation

Le monitoring des résidus SwissGAP ne se limite pas à des constats et à d'éventuelles sanctions prononcées à l'encontre des exploitations concernées. Il est également important de tirer les enseignements corrects de ces expériences et de les communiquer. C'est la seule manière de faire profiter de manière optimale toutes les parties concernées de ces enseignements et permettre ainsi d'améliorer la situation.

- Il faut impérativement accorder suffisamment d'attention à la prévention des contaminations indésirables. Dans cette optique, il est important de nettoyer soigneusement les équipements d'épandage entre deux épandages et de prendre toutes les précautions nécessaires pour réduire au minimum, resp. éviter la dérive.
- Les enseignements tirés du monitoring des résidus doivent davantage être utilisés dans le conseil et la formation des producteurs.
- Les stratégies au niveau phytosanitaire peuvent continuer à être optimisées. Cela permet non seulement de réduire l'utilisation de produits phytosanitaires, mais aussi de diminuer les résidus multiples.
- Nous vous rendons une nouvelle fois attentifs au fait que les importateurs doivent informer vos fournisseurs/producteurs à l'étranger au sujet des exigences concernant les résidus multiples. Tous ceux qui exportent aussi en Allemagne sont habitués à respecter ce genre d'exigences – mais ils doivent naturellement d'abord savoir qu'elles existent. Vous trouverez les exigences concernant les résidus multiples ici:
http://www.swissgap.ch/pdf/Mehrfachrueckstaende_fr.pdf
- La surveillance régulière des cultures et l'utilisation de produits phytosanitaires préventifs appliqués au bon moment sont des éléments importants des Bonnes pratiques agricoles. C'est la seule manière d'éviter des «exercices de pompiers». Ce sont en effet ces cas qui donnent régulièrement lieu à des contestations.
- Les enregistrements concernant l'utilisation de produits phytosanitaires doivent toujours être complets et soigneusement tenus à jour.
- L'utilisation de produits phytosanitaire non autorisés dans la culture constitue une infraction grave aux Bonnes pratiques agricoles. Il s'agit ici également de respecter scrupuleusement les directives d'utilisation.

En 2013, un laboratoire est venu s'ajouter à la liste des laboratoires reconnus, de sorte qu'il y a maintenant en tout 7 laboratoires reconnus à disposition pour les analyses de résidus.

Toute la documentation concernant le monitoring des résidus SwissGAP peut être téléchargée sous <http://www.swissgap.ch/fr/fgk/rueckstandsmonitoring.html>.

Berne, le 27 mai 2014